REPONSE A LA QUESTION ECRITE 2.04/13

L'intégration par la captation de suffrages ?

M. Dominique Baettig, UDC•UDF•sp

Le Conseil communal répond de la façon suivante à la question écrite susmentionnée :

La République et Canton du Jura, par son Bureau de l'intégration des étrangers et de la lutte contre le racisme, développe et réalise des projets encourageant l'intégration des personnes d'origine étrangère à la vie sociale, économique et démocratique de notre canton.

Mme Nicole Bart, responsable du bureau précité, s'est approchée des autorités des villes de Porrentruy, Saignelégier et Delémont afin de leur proposer de co-réaliser le projet "Sensibilisation à l'exercice des droits de vote et d'élection".

C'est avec enthousiasme que le Conseil communal a répondu positivement à cette opportunité de développer dans les trois chefs-lieux un projet permettant une collaboration cantonale et communale.

La démarche s'est faite de façon tout à fait transparente dans le cadre d'un projet cantonal, dont un cofinancement sera demandé à la Commission fédérale pour les questions de migration.

Ce projet donne des outils expliquant comment voter (par correspondance ou par les urnes) et non qui voter, afin qu'ils puissent exercer leurs droits démocratiques de façon optimale.

Pour rappel, les ressortissants étrangers peuvent exercer leurs droits civiques sur le plan communal et cantonal pour autant qu'ils résident en Suisse depuis 10 ans, qu'ils soient installés depuis un an dans la République et Canton du Jura et 30 jours dans la commune.

Une information complète sera donnée lors d'une conférence de presse organisée par le Bureau de l'intégration, en collaboration notamment avec Delémont.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL Le président : La chancelière :

Pierre Kohler Edith Cuttat Gyger